

November 15, 2022
Danielle Widmer, Clerk
Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

By email: <a href="https://example.com/html/>
HUMA@parl.gc.ca">HUMA@parl.gc.ca</a>

The Canadian Life and Health Insurance Association (CLHIA) is pleased to submit a brief in response to the Committee's study of Bill C-22, An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada Disability Benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act.

## Life and health insurers paid out more benefits in 2021 than ever before

Life and health insurers work together with employers to offer a wide variety of health services through employer sponsored benefit plans. In 2021, insurers paid a record \$40.8 billion in total health claims—up 11 percent from 2020.

Canadians value their benefit plans, which provide them with access to prescription medicines, vision care, dental care, and mental health supports. For example, in 2021 insurers processed nearly \$600 million in mental health claims – up 75 per cent since 2019. Benefit plans also offer disability benefit protection.

Canada's life and health insurers protect 27 million Canadians with health insurance benefits and 12 million Canadians have access to disability benefits. In 2021, our members paid out \$8.8 billion in disability benefits.

## Disability programs offered by life and health insurers

Insurers offer a variety of disability programs to employers, including the following:

Short Term Disability (STD) – income support for a short period of time where the average claim resolves after eight (8) weeks. Duration of available benefits will vary by employer contract but typically end at 6 months.

Long-Term Disability – typically available after the STD benefits expire. May last until age 65 if the eligibility requirements continue to be met.

Administrative Services Only (ASO) supports: ASO is an arrangement where the employer assumes all responsibility and risk for claims payment. In this case, the insurer may provide all other services including medical claim management.

Workplace Absence Intervention Services – provided during the period when the employee is on sick leave.

# Integration of benefits with other disability income support plans

Private insurers coordinate access to disability income supports with multiple levels of government disability programs, including provincial income support programs, workers' compensation boards and auto insurance plans.

The income replacement landscape in Canada can be complicated. The new Canada Disability Benefit should take into account that an individual may have multiple sources of income replacement.

#### Recommend

 That the federal government work closely with provinces/territories and other providers of disability benefits to ensure Canadians receiving the Canada Disability Benefit are not disadvantaged.

# Canada Disability Benefit as a "social benefit" not an "income benefit"

It is our understanding that this new benefit is available to any disabled Canadian meeting the eligibility definition, who may also be receiving income through employment or income replacement disability benefits. In order to achieve the Federal Government's objective of reducing poverty amongst this group, it should be designed in such a manner that it will not be offset by other income replacement benefits that the individual may be receiving, resulting in no material benefit to the disabled Canadian.

As the federal government looks to increase employment amongst disabled Canadians, the workplace has evolved significantly over the last three years to include options such as work-from-home that may make employment more feasible.

Consideration should be given to introducing access to free wellness initiatives that encourage recipients to focus and act on their health with an objective of moving through to recovery wherever possible.

#### Recommend

- A need for a clear, consistent, definition of "disability" as various programs including provincial disability programs and Canada Pension Plan Disability all have a different definition, resulting in confusion as to when and how disabled Canadians can access supports.
- Define the Canada Disability Benefit as a 'social benefit' as the objective is to lift disabled
  Canadians out of poverty. By doing so there will be fewer income support programs that will
  offset given this is not an income stream.

## Mental health lens needs to be part of definition of disability

The definition of disability that is developed should include reference to mental health. According to the Mental Health Commission of Canada, mental health is a resource that develops the capacity to deal with challenges. It is both a health and social policy issue.

Workplaces are essential in maintaining mental health and increased access to mental health supports builds a healthier more resilient workforce. CLHIA's own data review of 2021 – the first full year where we could see the impact of COVID-19 – showed that there was nearly \$600 million dollars in claims through employee health plans an increase of 75% from 2019. (anecdotal unfortunately)

#### Recommend

The definition of disability must include a reference to mental health.

### About the CLHIA

The CLHIA is a voluntary association whose member companies account for 99 per cent of Canada's life and health insurance business. These insurers provide financial security products including life insurance, annuities (including RRSPs, RRIFs and pensions) and supplementary health insurance to over 29 million Canadians. They hold over \$1 trillion in assets in Canada and employ more than 166,000 Canadians.

Canada's life and health insurers:

- provide a wide range of financial security products such as life insurance, annuities (including RRSPs, RRIFs and pensions) and supplementary health insurance to over 29 million Canadians
- pay over \$110 billion a year in benefits or nearly \$2.2 billion a week
- are major investors in the Canadian economy with assets over \$1 trillion at the end of 2021
- employ more than 166,000 Canadians
- hold federal government bonds valued at \$28 billion, and provincial and municipal government bonds totalling \$126 billion

Thank you for the opportunity to detail our concerns with regards to Bill 22.

Yours sincerely,

Joan Weir
Vice President, Group Benefits (jweir@clhia.ca)

# 15 novembre 2022

Danielle Widmer, greffière
Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Par courriel: HUMA@parl.gc.ca

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter des observations dans le cadre de l'étude par le Comité du projet de loi C-22, Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu.

## Les assureurs de personnes ont versé plus de prestations en 2021 que jamais auparavant

Les assureurs vie et maladie travaillent avec les employeurs pour offrir une large gamme de services de santé dans le cadre des régimes d'avantages sociaux au travail. En 2021, les assureurs ont payé un montant record de 40,8 milliards de dollars en prestations de santé, une hausse de 11 % par rapport à 2020.

Les Canadiens accordent de la valeur à leurs régimes d'avantages sociaux, qui leur donnent accès aux médicaments d'ordonnance, aux soins de la vue, aux soins dentaires, et aux soutiens en santé mentale. Par exemple, en 2021 les assureurs ont traité des demandes de règlement liées à la santé mentale totalisant près de 600 millions de dollars, une hausse de 75 % depuis 2019. Ces régimes offrent également une protection en cas d'invalidité.

Les sociétés vie et maladie du Canada fournissent une protection d'assurance maladie à 27 millions de Canadiens, et 12 millions de personnes au pays ont accès à des prestations d'invalidité. En 2021, nos membres ont versé 8,8 milliards de dollars au titre de l'assurance invalidité.

### Régimes invalidité offerts par les assureurs de personnes

Les assureurs offrent aux employeurs divers régimes invalidité, dont les suivants :

Invalidité de courte durée (ICD) – aide au revenu pendant une courte période; les prestations prennent fin en moyenne après huit semaines. La durée des prestations disponibles varie selon le contrat de l'employeur, mais elle est généralement de six mois.

Invalidité de longue durée – prestations habituellement disponibles une fois que les prestations d'ICD ont pris fin. Elles peuvent être versées jusqu'à 65 ans si les conditions d'admissibilité continuent d'être satisfaites.

Services administratifs seulement (SAS) – arrangement en vertu duquel l'employeur assume entièrement la responsabilité et le risque liés au paiement des demandes de règlement. L'assureur peut fournir tous les autres services, y compris la gestion des règlements maladie.

Services d'intervention lors d'une absence du travail – services fournis durant la période où l'employé est en congé de maladie.

# Coordination des prestations avec les indemnités d'autres programmes de revenu en cas d'invalidité

Les assureurs privés coordonnent les prestations d'invalidité avec les indemnités provenant des divers programmes d'État, dont les programmes provinciaux de soutien du revenu, les commissions d'indemnisation des accidents du travail et les régimes d'assurance automobile.

Le système de remplacement du revenu au Canada peut être complexe. La nouvelle Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap devrait tenir compte du fait qu'une personne peut avoir diverses sources de revenu de remplacement.

#### Recommandation

• Le gouvernement fédéral devrait travailler en étroite collaboration avec les provinces et territoires pour veiller à ce que les Canadiens qui touchent la Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap ne soient pas désavantagés.

# La Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap comme « prestation sociale » et non « indemnité de revenu »

Nous croyons comprendre que la nouvelle prestation sera offerte à tous les Canadiens en situation de handicap qui y sont admissibles selon la définition, et qui peuvent également toucher un revenu lié au travail ou un revenu de remplacement pour invalidité. Afin d'atteindre l'objectif du gouvernement fédéral de réduire la pauvreté au sein de ce groupe, la prestation devrait être conçue de manière à éviter qu'elle soit réduite si la personne touche un revenu de remplacement par ailleurs, ce qui ne lui apporterait pas d'avantage réel.

À l'heure où le gouvernement fédéral cherche à augmenter le taux d'emploi des Canadiens en situation de handicap, le milieu du travail a beaucoup évolué ces trois dernières années, et des options comme le télétravail peuvent rendre l'emploi plus accessible.

L'on devrait examiner la possibilité de donner accès à des initiatives gratuites axées sur le mieux-être, afin d'encourager les usagers à se concentrer sur leur santé et à agir de manière à progresser vers le rétablissement lorsque c'est possible.

# Recommandation

 Il faut définir « invalidité » de façon claire et cohérente; les divers programmes, y compris les programmes provinciaux d'invalidité et le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, utilisent tous une définition différente, ce qui entraîne de la confusion quant à savoir quand et comment les Canadiens en invalidité peuvent accéder aux soutiens. • La Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap devrait être définie comme une « prestation sociale », puisque l'objectif est d'aider les Canadiens ayant un handicap à sortir de la pauvreté. De cette façon, la prestation ne constituera pas un flux de revenu, et moins de programmes de soutien du revenu viendront en réduire le montant.

## La santé mentale comme élément de la définition de handicap

La définition de handicap qui sera établie devrait englober la santé mentale. La santé mentale est une ressource qui développe en nous la capacité de faire face aux difficultés, comme l'a exprimé la Commission de la santé mentale du Canada. C'est à la fois un enjeu de santé et de politique sociale.

Le lieu de travail est essentiel au maintien d'une bonne santé mentale, et un meilleur accès aux soutiens psychologiques se traduit par des effectifs plus en santé et plus résilients. Les données de l'ACCAP pour 2021 – première année complète où l'on a pu voir l'impact de la COVID-19 – montrent que les demandes de règlement en santé mentale dans le cadre des régimes au travail ont totalisé près de 600 millions de dollars, une hausse de 75 % depuis 2019.

#### Recommandation

• La définition de handicap devrait englober la santé mentale.

## Au sujet de l'ACCAP

L'ACCAP est une association à adhésion libre dont les membres détiennent 99 % des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. Ces assureurs fournissent à plus de 29 millions de Canadiens des produits de sécurité financière, y compris l'assurance vie, les rentes (REER, FERR et régimes de retraite) et l'assurance maladie complémentaire. Ils détiennent au-delà d'un billion de dollars d'actifs au Canada et emploient plus de 166 000 personnes.

Les assureurs de personnes du Canada:

- fournissent à plus de 29 millions de Canadiens une large gamme de produits de sécurité financière, comme l'assurance vie, les rentes (REER, FERR et régimes de retraite) et l'assurance maladie complémentaire
- versent plus de 110 milliards de dollars de prestations par année, soit presque 2,2 milliards de dollars par semaine
- sont des investisseurs majeurs dans l'économie canadienne, avec des actifs de plus de 1 billion de dollars à la fin de 2021
- emploient plus de 166 000 Canadiens
- détiennent des obligations du gouvernement fédéral d'une valeur de 28 milliards de dollars, et des obligations provinciales et municipales totalisant 126 milliards de dollars

Merci de nous avoir donné l'occasion d'exprimer nos vues concernant le projet de loi C-22.

Veuillez accepter nos sincères salutations.

Joan Weir Vice-présidente, Assurance collective